

DELIBERATION DDB2024_013

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 26 janvier 2024

Nombre de membres du bureau	
en exercice	57
Présents	41
Votants	47
Pouvoirs	6

LE 1 février 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACTION CŒUR DE VILLE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - AIDE À L'INSTALLATION - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER,
Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M.
SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX,
M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M.
NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M.
AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. CIPIERRE, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, M.
LEGAY, Mme DOAT, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. CURNIL donne pouvoir à M. DOBBELS
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

ACTION CŒUR DE VILLE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE - AIDE À L'INSTALLATION - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées. Il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que depuis 2019, le Grand Périgueux et la ville de Périgueux ont mis en place un dispositif d'aide à l'installation des commerces sur le périmètre de l'O.R.T. (Opération de Revitalisation du Territoire) de Périgueux. Il s'agit de favoriser une démarche partenariale et concertée au bénéfice des acteurs présents au sein de l'ORT. Ainsi, sur la période 2019/2020, 18 commerces ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 37 156,13 euros.

Que convaincu de l'intérêt de cette démarche partenariale et concertée, par une délibération en date du 30 septembre 2021 (DD2021-129), le Grand Périgueux a souhaité renouveler ce dispositif sur la totalité du territoire de l'O.R.T (Périgueux et Coulounieix-Chamiers). L'enveloppe financière dédiée à cet outil de développement du commerce est de :

- 140 000 euros pour la commune de Périgueux
- 7 500 euros pour la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

Que les deux collectivités partenaires abondent à même hauteur ce fonds sur leurs territoires respectifs.

Considérant que pour rappel du dispositif d'aides à l'installation : la Ville de Périgueux, la Ville de Coulounieix-Chamiers et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux financeront une aide à l'installation pour création d'une nouvelle activité ou reprise d'activité qui sera calculée sur la base du loyer commercial justifié par la signature d'un bail commercial. Le montant de l'aide s'élèvera à un maximum de 4500 € calculée sur 18 mois.

Que lors du Comité de pilotage du 10 janvier 2024, 11 dossiers ont été étudiés.

Que le Grand Périgueux propose d'intervenir sur 7 dossiers de commerçants/artisans sur la commune de Périgueux, 4 seront financés par la ville de Périgueux.

Qu'il n'y a pas eu de demande sur la commune de Coulounieix-Chamiers,

COMMUNE DE PÉRIGUEUX :

1-By Twenty - 12 allée d'Aquitaine

Ouverture d'un magasin de chaussures de sports

Loyer mensuel de 500 €HT

Subvention aide à l'installation : 3 000 €
2-GRI GRI Brocante - 6 rue Saint Silain

Ouverture d'une brocante
Loyer mensuel 500 € HT

Subvention aide à l'installation : 3 000 €

3-Restaurant le Sultan - 54 rue Louis Blanc

Ouverture d'un restaurant
Loyer mensuel de 700 € H.T.

Subvention aide à l'installation : 4 200 €

4-Candys Café - 1 place André Maurois

Reprise d'un restaurant
Loyer mensuel 1 418 € H.T.

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

5-Jamais deux sans trois - 16 rue Eguillerie

Ouverture d'un magasin de prêt à porter neuf et de deuxième main
Loyer mensuel 600 € HT

Subvention aide à l'installation : 3 600 €

6-Au fin Palais - 6 rue de la Clarté

Plats cuisinés à emporter
Loyer mensuel 588 € H.T.

Subvention aide à l'installation : 3 528 €

7-Aux Délices de Kashmir - 4 cours Fénelon

Création d'un restaurant
Loyer mensuel 1 200 € H.T.

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

Considérant qu'aux termes de cette opération et après avoir comptabilisé l'ensemble des dossiers :

- Sur la commune de Périgueux :

Le Grand Périgueux aura accordé 125 408 € de subvention et aidé 35 entreprises.
La Commune de Périgueux aura accordée 124 103 € de subvention et aidé 41 entreprises
Le total des aides aux loyers octroyées s'élève à 249 511 €

- Sur la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

Le Grand Périgueux aura accordé 7 075 € de subvention et aidé 2 entreprises.

La Commune de Coulounieix-Chamiers aura accordée 2 189 € de subvention et aidé 1 entreprise
Le total des aides aux loyers octroyées s'élève à 9 264 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention aux commerces suivants :

1 - By Twenty – 12 allée d'Aquitaine PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 3 000 €

2 - GRI GRI Brocante – 6 rue Saint Silain PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 3 000 €

3 - Restaurant le Sultan – 54 rue Louis Blanc PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 4 200 €

4 - Candys Café – 1 place André Maurois PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

5 - Jamais deux sans trois – 16 rue Eguillerie PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 3 600 €

6 - Au fin Palais – 6 rue de la Clarté PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 3 528 €

7 - Aux Délices de Kashmir – 4 cours Fénelon PERIGUEUX

Subvention aide à l'installation : 4 500 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 08/02/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/02/2024	Périgueux, le 08/02/2024
	Le Président, Jacques AUZOU

